

Les licences freinent le développement du 'grid'

Si le '

grid computing' peut se présenter comme une avancée majeure dans l'exploitation des ressources informatiques de l'entreprise (*lire notre article*), son déploiement se heurte à un obstacle inattendu ! Le principe du 'grid' est de partager et répartir les ressources matérielles disponibles dans l'entreprises, et gérées au travers d'une grille. Ainsi, une application ou un processus peut être réparti sur des serveurs ou des postes de travail distants, ce qui répartit les charges et accélère les traitements. Seulement voilà, les licences de logiciels sont généralement basées sur les CPU, donc les processeurs. Cette technologie 'grid' entraîne donc une escalade rapide du volume des ressources appelées à intervenir! Les licences de logiciels doivent donc être adaptées au modèle '*on demand*', qui, grâce au 'grid', permettra d'atteindre toute sa dimension. Les infrastructures évolutives se heurtent à une frontière non pas technologique mais juridique. Or, le 'grid' pourrait rapidement s'étendre dans les entreprises, qui y trouvent une solution pour améliorer sensiblement la rentabilité de leurs investissements, mais sans investir en hardware, tout en accélérant les vitesses de traitement de manière parfois phénoménales. Johnson & Johnson, par exemple, a ramené le temps de simulation d'une molécule ? 3 mois sur un serveur 32 voies ? à 2 semaines en répartissant les processus sur des centaines de postes au travers d'un grid, Cependant, les entreprises n'envisagent pas de reproduire le système de licence par processeur, ce qui ferait exploser leur budget. Bref, le *grid computing* dispose d'un énorme potentiel en répondant aux attentes des entreprises, mais des difficultés annexes apparaissent. Elles ne remettent pas en cause la technologie, mais plutôt son mode d'emploi?